



Mairie  
Oye-Plage  
62215

**Arrêté n° 2022/12**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**OBJET : Arrêté portant autorisation pour pose d'enseigne.**

Le Maire de la Commune d'OYE-PLAGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 2212-2 relatif aux pouvoirs du maire ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-8 et suivant ;
- Vu la demande présentée le 04 juillet 2022 de madame BOUKHLIF Laurie, société Espace4 aménagement, agissant pour le compte de CREDIT AGRICOLE NORD DE France, 10 Avenue FOCH – BP 369 59020 Lille Cedex, sollicitant l'autorisation de procéder à la modification de l'enseigne de l'agence Crédit Agricole sis 112 avenue Paul Machy - 62215 OYE-PLAGE.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er:**

L'autorisation d'installer une enseigne, objet de la demande susmentionnée, est accordée selon les descriptifs et plans joints à cette demande, au Crédit Agricole Nord de France.

**ARTICLE 2:**

Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs, le responsable de la Police municipale, l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est remis aux intéressés et affiché.

Une ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de CALAIS et Monsieur le Receveur du TRÉSOR PUBLIC d'AUDRUICQ.

Notification est faite à Madame BOUKHLIF Laurie.

Fait à OYE-PLAGE, le 18 novembre 2022

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE

Notifié à Monsieur BOUKHLIF Laurie le